

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

DÉLIBÉRATION

D01364-2026-021

Séance du 1^{er} avril 2026

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
ET LE PREMIER AVRIL À 20 HEURES,**

le conseil municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme
COURTOIS Sandrine, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 26 mars 2026.

Présents : BERTHET Julie, BOYER Frédérique, CAVILLON Hervé,
CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, MACAREZ Léa, PACCOUD Karine, PAUGET
Antoine, PAUGET Florian, PERTUIZET Anaïs, SYLÉNÉ Florine, VALLA
Évelyne, VÉLON Guillaume.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Alexis FAVIER

OBJET : Association Ain Pact' 3 moulins : désignation d'un référent élu.

Madame la Maire explique à l'assemblée que l'association Ain'Pact 3 Moulins est une association intercommunale qui couvre les communes de Mantenay-Montlin, Saint-Jean-sur-Reyssouze et Servignat et qu'un représentant de chacune de ces communes siège au conseil d'administration.

Madame la Maire présente l'association et précise qu'elle organise des randonnées et la Ronde des 3 moulins. Elle ajoute que chacune des communes prend à tour de rôle en charge le vin d'honneur ainsi que les photocopies nécessaires à la manifestation.

Madame Florine SYLÉNÉ s'étant porté volontaire pour être référente élue auprès de l'association Ain'Pact 3 Moulins,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Madame Florine SYLÉNÉ en tant que référente élue auprès de l'association Ain'Pact 3 Moulins.

CHARGE Madame la Maire de transmettre cette délibération à l'association Ain'Pact 3 Moulins.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 1^{er} avril 2026

La Maire,
Sandrine COURTOIS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

